



Doc. 15729

21 mars 2023

Promouvoir la couverture sanitaire universelle

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Par «couverture sanitaire universelle», on entend que chaque personne devrait avoir accès aux services de santé dont elle a besoin, où que ce soit, et sans que cela l'expose à des difficultés financières. La cible 3.8 des Objectifs de développement durable porte sur la réalisation de cette assurance-santé qui couvre tout l'éventail des services de santé essentiels de qualité, y compris l'accès de tous à des médicaments et à des vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Les urgences de santé publique telles que la pandémie de covid-19 mettent en évidence les conséquences du sous-investissement dans les soins de santé. Malgré les efforts déployés pour renforcer les systèmes de santé nationaux, on estime que plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels. En Europe, nombreux sont ceux qui doivent encore payer de leur poche les services de santé dont ils ont besoin, et notamment les médicaments. La pandémie et les effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine n'ont fait qu'aggraver les inégalités socio-économiques et sanitaires existantes, y compris en Europe, créant ainsi encore plus d'obstacles à la réalisation de la couverture sanitaire universelle.

Il est donc urgent d'agir. Les trois réunions de haut niveau sur la santé qui se tiendront en 2023 à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, nous donnent une occasion unique de placer la couverture sanitaire universelle en tête des priorités et d'en faire une réalité d'ici 2030. En tant que principale organisation de défense des droits humains de la région européenne, le Conseil de l'Europe devrait participer activement à la promotion de la couverture sanitaire universelle dans ses États membres et dans le monde entier, et préconiser des politiques de santé fondées sur l'équité et axées sur la personne, ainsi que des systèmes de santé privilégiant les soins de santé primaires et des dépenses publiques adéquates en matière de santé.

Les parlements jouent un rôle crucial dans la réalisation de cet objectif et y contribuent par la législation, par les dotations et le contrôle budgétaires et par la ratification d'accords internationaux. À cet égard, l'Assemblée parlementaire devrait ainsi s'efforcer de promouvoir la couverture sanitaire universelle et coopérer avec l'OMS, CSU2030 et d'autres acteurs clés pour atteindre cet objectif.

